

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA DÉTERMINATION  
DU COÛT DU SERVICE - HYDRO-QUÉBEC

DOSSIER : R-3492-2002  
Phase 2

ISSEURS : M. NORMAND BERGERON, président  
Me MARC-ANDRÉ PATOINE  
M. ANTHONY FRAYNE

AUDIENCE DU 10 DÉCEMBRE 2003

VOLUME 31

JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON  
STÉNOGRAPHES OFFICIELS

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3669-2008 phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 18/02/2011
Pièces n°: B-201 en liasse.

L'AN DEUX MILLE TROIS (2003), ce dixième (10e) jour  
du mois de décembre, ont comparu :

ROBERT PATENAUDE, ingénieur, président d'Énergenia,  
place d'affaire située au 5172, Beamish, Pierrefonds;

PHILIP RAPHALS, directeur, Centre Helios, place  
d'affaire située au 326, Saint-Joseph Est, bureau  
100, Montréal;

LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
solennelle, déposent et disent comme suit :

INTERROGÉS PAR Me PIERRE BÉRUBÉ,

Représentant de la FCSQ :

- Q. Je commencerais donc par monsieur Raphals. Monsieur  
Raphals, on vient de déposer votre curriculum vitae,  
est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les  
qualités qui vous rendent apte à témoigner dans la  
présente cause?

M. PHILIP RAPHALS :

- R. Comme vous voyez, j'ai à différents moments, fait  
nombreuses études touchant les questions tant de la  
réglementation d'électricité que des marchés  
d'électricité. J'aimerais attirer votre attention,  
par exemple, au premier item sur mon c.v. qui est une  
étude qui est en train pour OLADE qui est

l'organisation Latino-américaine de l'énergie, c'est une étude d'assez longue haleine d'étudier l'expérience de restructuration des marchés en Amérique du Nord et leur application en Amérique du Sud.

Un peu plus loin, pour la Commission de coopération environnementale, j'ai été invité de faire, d'être « expert reviewer » pour leur étude sur les conséquences environnementales de la restructuration des marchés en Amérique du Nord.

Devant la Régie, j'ai témoigné dans un assez grand nombre causes touchant ces aspect-là, allant du 3398 sur l'article 167 au tout début, en passant par les audiences sur le tarif transport, le plan d'approvisionnement et tout dernièrement, le tarif d'énergie interruptible.

Un peu plus loin, en quatre-vingt-dix-sept (97), j'ai publié avec mon collègue Philip Dunsky, une étude assez approfondie sur les options de structures de marché au Québec justement, monsieur Frayne, vos questions sur le marché virtuel me fait penser de ces réflexions qu'on avait eues à cette époque-là et la même année, finalement, on a été invités par la Commission permanente, la Commission parlementaire de l'économie et du travail de les aider dans la tenue

des audiences dans un mandat de surveillance sur la société Hydro-Québec.

Alors, mes intérêts, mon occupation dans ces thèmes-là datent depuis un certain temps.

Me PIERRE BÉRUBÉ :

Nous demandons donc à la Régie de bien vouloir reconnaître monsieur Philip Raphals à titre d'expert en réglementation des marchés de l'électricité.

Me ÉRIC FRASER :

J'aurais quelques questions. C'est la thématique aujourd'hui.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC FRASER (STATUT D'EXPERT),

Représentant de Hydro-Québec :

- Q. Monsieur Raphals, je comprends de votre curriculum vitae que vous n'avez pas de formation économique en économie, de formation académique en économie?
- R. C'est vrai.
- Q. Vous n'avez pas de formation académique non plus en administration?
- R. C'est vrai.
- Q. Pas de formation académique en ingénierie?
- R. C'est vrai.
- Q. Puis de manière générale, vous n'avez pas une

formation académique pertinente à l'expertise que vous présentez au dossier?

R. Vous avez raison.

Q. Donc, cette expertise se base fondamentalement sur votre expérience?

R. Oui.

Q. Je vais vous poser des questions que vous avez déjà entendues. Est-ce que vous avez déjà participé à la négociation de contrats d'approvisionnement pour un distributeur ou une utilité?

R. Non.

Q. Est-ce que vous avez déjà offert un témoignage d'expert sur la justesse d'un prix d'un contrat d'approvisionnement?

R. Oui, dans le cas, excusez-moi.

Q. Témoignage d'expert?

R. Non, non, vous avez raison. Non.

Q. Est-ce que, je n'ai pas vu dans votre c.v. d'articles scientifiques sur un sujet relatif aux prix des contrats d'approvisionnement dans le marché actuellement? Est-ce exact? Pardon.

R. Voulez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

Q. Je n'ai pas cru voir d'articles portant sur un sujet de manière plus spécifique sur la question des prix des contrats d'approvisionnement qui soient de moyen terme ou de court terme comme en l'instance?

R. Non, vous avez raison.

Q. O.K. Vous n'avez jamais, je crois, travaillé dans un

domaine qui vous ont amené à faire des achats sur le marché qu'il soit le marché de court terme ou le marché « spot » que vous citez dans votre étude?

R. Excusez-moi, Maître Fraser, dans la question antérieure, j'aimerais quand même souligner que dans l'audience 3401 sur le tarif transport, j'avais fait une preuve qui, une partie était une analyse assez détaillée des prix dans les marchés américains qui a été acceptée comme un témoignage expert. C'est donc...

Q. Dans le dossier du transport?

R. Oui, effectivement, le document se trouve...

Q. Sur les prix de transport?

R. Mais dans le cas de cette expertise-là, il y a eu un élément, une section qui était en effet une analyse assez quantitative des prix dans les marchés du Nord-Est américain.

Q. Des prix d'approvisionnement? Du coût d'approvisionnement?

R. Oui.

Q. Merci. Quel est le statut qui vous avait été reconnu dans le dossier du transport?

R. Je ne sais pas exactement.

Q. O.K. Il n'y a pas de. Toujours sur la question des achats sur les marchés, bon, je crois que votre réponse était à l'effet que vous n'aviez pas travaillé dans des domaines qui vous permettaient de, où vous avez été associé à des achats sur le marchés

qu'il soit de court terme ou « spot »?

R. Mon.

Q. Avez-vous déjà été expert-conseil pour des entreprises qui font des achats sur les marchés de court terme ou les marchés « spot »?

R. Non plus.

Q. Avez-vous déjà travaillé de près ou de loin au « pricing » des produits d'électricité sur le marché?

R. Non.

Q. Avez-vous déjà offert un témoignage d'expert sur les sujets du « pricing » de l'électricité?

R. Non, je ne pense pas.

(16 h 45)

Q. Avez-vous déjà écrit un article sur ce sujet du « pricing » des produits qui sont sur le marché et dont on discute en l'instance?

R. À part le témoignage que j'ai mentionné tantôt, non.

Me ÉRIC FRASER :

Alors je n'ai pas d'autres questions. Hydro-Québec formule une objection quant à la qualification d'expert de monsieur Raphals en l'instance.

Évidemment, Hydro-Québec n'a pas de problème à ce que monsieur Raphals soit analyste et que son analyse soit considérée.

Je vous rappelle que les critères pour la reconnaissance d'expertise sont la formation académique et l'expérience, essentiellement, et qu'en l'instance, il n'y a aucun de ces deux critères qui sont rassemblés ici en ce qui concerne le sujet bien particulier que monsieur Raphals commente dans son rapport, à savoir l'évaluation de la justesse du coût d'approvisionnement de l'entente entre HQP et le Distributeur et les méthodes de balisage sur la justesse de ce prix. Je vous remercie.

Me PIERRE BÉRUBÉ :

J'aurais peut-être une question pour monsieur Raphals, pour préciser.

Q. J'aimerais que vous précisiez davantage comment vous avez acquis la formation qui vous rend apte à faire l'analyse que vous avez faite?

M. PHILIP RAPHALS :

R. Bien, comme j'ai dit, ça fait plus que dix ans que je suis, que je passe la vaste majorité de mon temps dans l'étude de sujets qui sont reliés à la réglementation de l'électricité et aux marchés d'électricité et leur structure. Alors je pense que mon rapport se trouve entièrement dans le cadre de ces sujets où j'ai bâti une expertise, par mon expérience, bien sûr, pas par ma formation académique. Alors, voilà.

Me PIERRE BÉRUBÉ :

Je laisse le soin à la Régie de disposer de la question.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel?

Me ANDRÉ TURMEL :

Juste enregistre un point, sur ce qu'a dit mon confrère d'Hydro-Québec. Je n'ai pas la jurisprudence mais de mémoire, il a dit, les deux critères lorsqu'on reconnaît les experts, comment dire, l'académique et l'expérience. Il me semblait que c'était l'académique ou l'expérience. Alors je ne suis pas sûr que c'est deux critères qui s'additionnent, c'est un ou l'autre.

Me ÉRIC FRASER :

C'est tout à fait juste.

LE PRÉSIDENT :

Après délibération, le Banc accepte l'objection du Distributeur et donc monsieur Raphals ne sera pas reconnu comme un expert.

Me PIERRE BÉRUBÉ :

On va procéder quand même à déterminer si vous prenez monsieur Patenaude comme expert ou si...